La Feuille

de CONDÉ-SAINTE-LIBIAIRE Avril 2025 N° 136

Le mot du maire

Le printemps enfin ! Et avec lui le vote du budget pour les communes !
Dans un contexte politique national et international difficile, nous avons la volonté à Condé de maintenir nos efforts d'entretien et de valorisation de la commune, de continuer à proposer des fêtes et des animations, de choyer nos écoliers...et nos ainés, et de faire des projets d'amélioration de notre cadre de vie. Tout cela en n'augmentant pas les impôts et les taxes !
Vous trouverez dans ce numéro un extrait du budget communal voté au conseil municipal.
L'aménagement de la rue de Couilly et du chemin des Grandes pièces sont terminés, les végétaux vont être plantés.
Nous sommes ravis de la constitution d'un nouveau comité des fêtes : « Condé en fête » qui organisera cette année la fête de la musique, la brocante, le beaujolais nouveau et la soirée du marché de Noël. Nous leur souhaitons la bienvenue et comptons sur votre participation aux évènements.
Vous trouverez dans ce numéro la lettre du SMAEP, notre syndicat des eaux, qui explique les débuts difficiles du changement de délégataire.
Pour ceux qui sont en zone inondable, c'est bien le SMAGE des 2 Morin qui s'occupe de délivrer le diagnostic de vulnérabilité pour l'obtention de la subvention « loi Barnier ».Vous trouverez dans ce numéro les liens qui permettent de faire cette demande.

SMAGE des 2 Morin
ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préservons nos rivières et notre territoire

Le SMAGE des 2 Morin lance un programme d'accompagnement gratuit pour la prévention des inondations.
Vous trouverez sur les pages dédiées au diagnostic de vulnérabilité, toutes les informations nécessaires : les secteurs éligibles, les types de biens concernés, des précisions sur la loi Barnier, ainsi que des exemples des taux de subvention qui pourraient vous être attribués.
Le diagnostic de vulnérabilité a pour but d'évaluer la sensibilité des bâtiments face aux risques naturels, notamment les inondations. Il fournira des recommandations concernant les travaux, les aménagements et les comportements à adopter pour diminuer cette vulnérabilité.
Pour toute question relative à cette demande, les habitants peuvent contacter l'interlocuteur privilégié proposé par le SMAGE des 2 Morin via ce mail : diagnostic@smage2morin.fr.
Liens : https://wwwsmage2morin.fr/diagnostic-de-vulnerabilite/
https://wwwsmage2morin.fr/formulaire-diag-vulnerabilite/
Pour en savoir plus sur la loi Barnier : https://www.georisques.gouv.fr/etre-accompagne/le-soutien-financier-du-fonds-barnier-o
Processus en 3 étapes :

- Dépôt de candidature, si vous avez déjà contacter le SMAGE des 2 Morin vous devez renouveler votre inscription via le formulaire
- Diagnostic de vulnérabilité : un bureau d'études spécialisé réalisera un diagnostic sur les premières habitations sélectionnées. Un rapport détaillé sera remis évaluant la vulnérabilité de chaque logement face aux inondations et proposant des recommandations pour atténuer cette vulnérabilité.
- Accompagnement administratif et financier : les participant pourront bénéficier d'une subvention allant jusqu'à 80 % pour financer les travaux recommandés, sans condition de revenus. Cette subvention est accessible uniquement après la réalisation du diagnostic.

Le budget 2025

L'analyse du compte administratif 2024 fait ressortir un **excèdent de 303 125 euros**.
Les dépenses de fonctionnement sont en hausse principalement en raison de la hausse du prix de l'énergie, de la hausse des cotisations d'assurances, des dépenses inattendues suite aux inondations et de la hausse des salaires dues à l'embauche de personnel supplémentaire
En ce qui concerne nos charges financières, nous avons plusieurs crédits qui arrivent à leur terme en 2025, **la dette par habitants est de 77,63 €** ce qui est tout à fait raisonnable.
Nos **recettes** ont un peu augmenté compte tenu des nouvelles constructions.
En ce qui concerne les **dépenses d'investissement**, elles sont stables, il n'y a pas eu de gros travaux sur la commune en 2024.
En revanche, **les recettes d'investissement** augmentent en raison du remboursement de la TVA sur la construction de l'école primaire,
Au total, ces résultats nous laissent une marge de manœuvre pour engager des projets dans les prochaines années.
Nous avons eu à cœur d'embaucher un troisième agent technique pour l'entretien de notre ville et l'obtention de la deuxième fleur.
Nous avons augmenté les temps de travail de nos agents périscolaires pour ouvrir un centre de loisirs. Les enfants seront accueillis pendant les vacances, sauf à Noël et au mois d'aout.
Nous allons travailler sur l'aménagement de la salle de restauration scolaire pour en augmenter la capacité.
Nous avons négocié un tarif optimal pour l'électricité, notre principal poste de chauffage des bâtiments communaux, le gain attendu est d'environ 20 %.
Les dédommagements des dégâts dus aux inondations et les subventions accordées nous permettent de minimiser les dépenses de réparations mais il reste tout de même 90 000 euros à notre charge. L'achat de batardeaux permettra de protéger nos bâtiments en cas de nouvelle inondation.
Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter la taxe foncière.

A la demande de Monsieur le maire,
Voici le courrier adressé aux habitants par M. Xavier Ferreira, président du SMAEP :

Monsieur le maire, suite à votre sollicitation, je tenais à vous apporter toutes les explications relatives au nouveau contrat de délégation de service public « eau potable » .
Tout d'abord, je tiens à rappeler que depuis le 01/01/2020, les communes ne possèdent plus la compétence « eau potable » celle-ci ayant été transférée aux ntercommunalités. Vous concernant la compétence est exercée par le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable « Thérouane, Marne et Morin » Les communes sont, néanmoins, représentées au sein du syndicat puisque des élus communaux et intercommunaux siègent lors des assemblées.
Concernant le contrat de délégation, celui-ci arrivant à sa date d'échéance, une procédure de mise en concurrence a été réalisée et c'est l'entreprise SAUR qui a été retenue. Depuis le 01/10/2024, c'est ladite société qui est votre délégataire d'eau potable à Condé-Sainte-Libiaire. La SAUR a d'ailleurs adressé un premier courrier informatif à l'ensemble de vos administrés en ce sens.
Enfin concernant la mise en place de la facturation , et l'éventuelle mensualisation, je ne peux que déplorer la lenteur avec laquelle cela a été mis en place. Comme vos administrés ont pu le constater, l'ancien délégataire a envoyé les régularisations relatives à l'ancien contrat tardivement, soit courant mars 2025. La SAUR et mes services ont fait le maximum pour accélérer la procédure.
Malheureusement, en dépit de nos efforts mutuels, les premiers éléments de facturation n'ont pu être édités par SAUR que courant mars.
Conscient de la gêne et de l'inquiétude occasionnées, nous tenions à nous en excuser auprès de vos administrés. Je tenais également à vous rassurer, le SMAEP TMM et la SAUR poursuivent leur travail de structuration et tout devrait être rentré dans l'ordre dans les meilleurs délais.

À condé en mars

Nos associations dynamiques nous ont proposé un mois de mars endiablé. Prim'mat nous a présenté un carnaval sur le thème de Disney, c'est sous un beau soleil et les musiques des films que tout le monde a défilé dans les rues de Condé.

Puis la zumba a organisé un loto qui a eu un grand succès et fait beaucoup d'heureux gagnants.

Enfin, l'association des petits pas a enflammé le parquet de Pompidou avec une soirée 80's !!

Un grand bravo et merci à tous !!!

AGENDA

Samedi 24 mai : journée citoyenne
retrouvez toutes les infos avec ce numéro.

Samedi 14 juin : kermesse des enfants, Espace G. Pompidou

Samedi 21 juin : fête de la musique
Espace G. Pompidou :
A partir de 14 h : le festival des chorales organisé par ExcellArt.
Le soir : soirée musicale et dansante organisée par Condé en fête, restauration sur place.

28 et 29 juin : festival « Emmenez-moi » : au château de Condé et au château de Coupvray :
un grand pique-nique, de la musique, de la danse, des contes, des randonnées, des visites guidées, des énigmes, des artisans d'art...

4, 11, et 18 juillet : les flâneries de Condé et son marché nocturne.
Cette année, nous vous proposons 3 thèmes : la fête nationale américaine, la guinguette, et la fête brésilienne !

Ouvertures de la mairie :
Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30
et le mercredi de 14 h à 17 h
Tél : 01 60 04 31 94
contact.conde@csl77450.fr
Site : www.csl77450.fr

Ville de
Conde Sainte Libiaire

En cas d'urgence :
06 27 83 45 33
Suivez-nous sur ILLIWAP

Directeur de la publication :
Fabrice Marcilly,
Rédaction : N. Aretz, C. Fernandez, S. Sommier, J.-M. Fromont, P. Paquet.

Frelons et chenilles

Si vous découvrez un nid de frelons ou des nids de chenilles processionnaires, veuillez en informer rapidement la mairie qui fera procéder à la destruction.

Sortie au cabaret

Pour les séniors inscrits à la sortie au cabaret le jeudi 22 mai, le rendez-vous est à 9h45 devant Proxi.

Un empêchement ?
Prévenez rapidement la mairie, merci